

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Patrick BORE - Frédéric COLLART - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Guy SAUVAYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 006-271/14/BC

■ Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité solutions communicantes sécurisées et approbation d'une convention.

DPEATSV 14/11573/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement par l'économie de la connaissance, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole participe au financement des projets de recherche et développement sur son territoire en abondant au Fond Unique Interministériel ainsi qu'au fonctionnement des pôles de compétitivité,

Sept Pôles de compétitivité sont soutenus par Marseille Provence Métropole :

Optitec, Eurobiomed, Pégase, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capénergies, Gestion des risques et vulnérabilité des territoires.

Le pôle de compétitivité mondial « Solutions Communicantes Sécurisées » compte, fin 2013, 237 membres, dont 51 sur Marseille Provence Métropole. Il associe en Provence Alpes Côte d'Azur d'importants industriels régionaux tels que Gemalto, Philips, St Microelectronics ou encore IBM, ainsi que des laboratoires tels que le Laboratoire d'Informatique Fondamentale de Marseille (LIF), le Laboratoire

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

des Sciences de l'Information et des Systèmes (LSIS), le Laboratoire Matériaux & Microélectronique de Provence (L2MP Polytech) ou Eurecom.

Le secteur représente plus de 6 500 chercheurs dans les entreprises privées et plus de 1 200 dans le secteur public qui collaborent quotidiennement, 25 entreprises d'envergure mondiale qui ont leur siège ou une de leur filiale dans la région. 1500 ingénieurs et docteurs sont formés en PACA chaque année. Le pôle « Solutions Communicantes Sécurisées » représente 41 000 emplois.

Les axes stratégiques définis par le pôle sont :

- Le développement de projets de recherche et développement innovants et compétitifs,
- L'aide au développement des PME,
- La participation à la création d'un écosystème approprié au développement régional global des TIC.

Les thématiques abordées sont :

- la microélectronique,
- les objets communicants sécurisés,
- l'industrie des télécommunications,
- la conception, le développement et l'entretien de logiciels,
- les technologies du multimédia.

Depuis la naissance du pôle en 2006, ce sont 175 projets qui ont été labellisés, pour un budget total d'investissement de 759 millions d'euros, dont 287 millions de financement public.

En 2013, le pôle a finalisé sa nouvelle feuille de route.

Les actions prioritaires étaient :

- développer des projets R&D innovants et compétitifs
- compléter le portefeuille de services PME pour leur développement
- renforcer les coopérations à l'international en faveur des PME
- animer et coordonner les réseaux de l'innovation de la filière

Pour l'année 2014, le plan d'action se focalisera sur les objectifs suivant :

- continuer à soutenir et accompagner les projets aux appels des Investissements d'Avenir
- soutenir le développement des TPE/PME en développant le portefeuille de services PME et en renforçant l'accompagnement à l'international
- soutenir la montée en puissance du Centre d'Innovation et d'Usages Santé et de la plateforme Telecom
- contribuer à l'attractivité de la région PACA

Marseille Provence Métropole est très concernée sur son territoire par ce pôle de compétitivité avec la présence d'un industriel majeur, Gemalto, de nombreuses PMI/PME relevant des secteurs portés par le pôle et par la présence de laboratoires et d'unités d'enseignement supérieur. La recherche publique en microélectronique est ainsi localisée sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et la filière des technologies du multimédia concentrée sur le pôle multimédia de la Belle-de-Mai.

Le budget prévisionnel du pôle Solutions Communicantes Sécurisées pour 2014 s'élève à 1 191 666 euros.

Budget prévisionnel 2014 POLE SCS			
Intitulé des dépenses	HT	Intitulé des recettes	HT
60 - Achats		74 - Subventions	
604 - Achat d'études	-	Etat	270 000
605 - Achats de matériels, équipements	-	DIRECCTE	
606 - Achats ..fournitures	4 000	Union Européenne	
		FEDER	
61 - Services extérieurs		Région	154 000
611 - Sous traitance générale	-	Départements	
613 - Locations	3 000	CG06	10 000
614- Charges locative	14 222	CG13	30 000
615- Maintenance	5 800	CG83	6 000
616 - Assurances	1 800		
618 - Documentation	2 500	Communauté de communes	
		NCA	40 000
62 - Autres services extérieurs		CASA	30 000
621 - Rémunérations d'intermédiaires	-	CPA	45 000
622 - Honoraires	1 25 233	MPM	20 000
623 - Publicité, public., relations publiques	7 425		
625 - Déplacements, missions et réceptions	9 6 219	Communes	
626- Frais postaux et Téléphone	9 000		
628 - Participation conférences	14 400		
		Sous / total	605 000
64 - Charges de personnel			
641 - Salaires	5 27 281	Autofinancement	
645 - Charges sociales	219 636	70 - Ventes	
647 - Autres charges	11 487	706 - Prestations de services	75 000
631- taxe salaires	33 063	707 - Ventes de marchandises	
		708 - Autres fonds propres	
65 - Autres charges gestion courante		756 - Cotisations	401 666
68 - Dotations aux amortissements	6 600	75-Produits gestion courante	
Emplois des contributions en nature		Contributions en nature	
Personnel Bénévole	110 000	Valorisation du Bénévolet	110 000
Locaux et Matériels	-	Prestations en nature	
Prestations	-	Dons en nature	
Total Dépenses	1 191 666	Total Recettes	1 191 666

Il convient d'approuver la convention avec le pôle de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées, relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement du Pôle de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20 000 euros au pôle de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le Pôle de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Emploi,
Enseignement supérieur, Technopole, recherche

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et enseignement
supérieur

Jérôme ORGEAS

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER